

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/10/2017.

Dossier complet le :

17/10/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005573

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une zone de 6525 m² pour la construction d'un éco-pieu sur la commune de Gagnières, à Chavagnac, Pieu dit Les Costes, 30160.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LAVAT MARTIN

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

LAVAT, MARTIN, maître d'ouvrage et pétitionnaire.

RCS / SIRET

814 876 363 01015

Forme juridique

Entreprise Individuel

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 2) Défrichement soumis à autorisation en vue de reconversion des sols, portant sur une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	Défrichement d'une surface de 6525 m ² pour créer un éco-pieu pour une surface totale de 527 m ² plancher, sur un terrain d'une surface de 18618 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une forêt de pins maritimes plantés pour servir d'étais dans les mines. Le terrain du projet comprend 4 parcelles pour une surface de 18618 m² et la zone de défrichement comprend 2 parcelles (1222 et 610) pour une surface de 6525 m². Dans cette zone 90% des arbres seront coupés, nous garderons les plus beaux pins ainsi que les rares feuillus présent sauf certains dont la position dérange. Depuis 2008, un Plan Local d'Urbanisme 2 classé cette zone Ue (développement économique) elle est réservée aux activités, artisanales, commerciales, industrielles...

Annexe n°7

4.2 Objectifs du projet

La situation géographique (proximité du parc national des Cévennes) est idéale pour accueillir Ce projet d'éco-lieu dont les constructions ont pour but de s'intégrer dans la nature avec des toitures végétalisées. Toutes les constructions seront écologiques (ossature bois, murs en paille, phyto-épurations) elle seront au nombre de 8, allant de 22 m² à 155 m² pour une surface totale de 527 m². Le sol, protégé par des terrassement en pierres sèches et un défrichage très progressif, accueillera des arbres fruitiers de variétés anciennes et oubliées et le sol sera couvert de végétaux à l'exception des cheminements. Les gens viendront dans une démarche de tourisme durable, se ressourcer dans la nature où ils réaliseront des créations artistiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé par abattage, de façon très progressive (sur une période estimée de 5 ans) afin de ne pas bruliser et meurtrir la faune, la flore et la vie du sol, et afin de remonter au fur et à mesure les anciennes terrasses de pierres sèches qui soutiendront de nouveau le sol patient aux problèmes de ravinement. Cet abattage sera réalisé par zone au fur et à mesure de l'avancement des constructions et des terrassements. A l'exception de quelques rares spécimens gênants, les feuillus (chênes, alnes, houx et arbousiers) ne seront pas coupés. Les arbres coupés seront débités sur place et serviront dans la permaculture et comme bois de chauffage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est d'accueillir dans un éco-lieu des gens venus (dans une démarche de tourisme durable) se ressourcer dans la nature. Le lieu proposera des activités artistiques : Sculpture bois/terre et métal, peinture, dessin, forge et tournage du bois. Des stages seront organisés avec parfois des intervenants. L'hébergement se fera dans des logements insolites intégrés dans la nature. Une table d'hôte proposera une cuisine du monde avec les produits du jardin permacole. Les visiteurs viendront découvrir ou approfondir la construction pierre sèche, la permaculture, la phyto-épuration ou les matières artistiques proposées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation de défrichement dans le cadre d'une demande de permis de construire, déjà en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet, ensemble des parcelles 1222, 610, 612 et terrain d'assiette	18 618 m ²
surface des parcelles 1222 et 610 à défricher	14 700 m ² et 1 380 m ²
surface à défricher	6 525 m ²
surface de plancher	527 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu dit LES COSTES,
Chemin des Houlettes,
Chavagnac, Gagnières
30160
Parcelle n° 1222, 610
612 et 613 section A

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 32' 90" 95 Lat. 44° 11' 74" 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for description of project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se trouve à l'extérieur du cœur mais toutefois dans le Parc National des Cévennes. Annexe n°8
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est approuvé. Annexe n°9
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se situe en bordure d'un site Natura 2000, "Landes et forêts du bois des Bartres". Annexe 6 et 9
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	peut être de légères perturbations très passagères sur la zone défrichée, mais le défrichement sans trop progresser et respectueux pour que ce soit notable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe n° 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6525 m ² de pins maritimes et quelques rares feuillus seront défrichés très progressivement et remplacés par des constructions et d'autres espèces de feuillus. Annexe n°7
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe n°9
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain borde une zone concernée par le risque d'inondation. Annexe n°9
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux grises domestiques seront conduites vers des jardins d'assainissement, 2 filières de phyto-épuration agréées, installées par l'organisme Aquatiris. Annexe n°10
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets domestiques qui seront collectés par le service de ramassage des ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain concerné est à l'abandon depuis 60 ans mais se trouve désormais dans une zone de développement économique et sera donc de nouveau en activité : Accueil, tourisme durable, diverses activités artistiques, hébergement, potager.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les risques de ravinement, que pourrait engendrer le défrichement de la zone du projet, seront évités grâce à la reconstruction des terrasses en pierres sèches et à la récupération des eaux de toitures et de ruissellements qui seront dirigées vers des bassins dont les trop-pleins iront dans des haies cultivées en buttes permacoles.

Annexe n° 11

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

C'est un projet de tourisme durable et de permaculture pour lequel nous visons le respect maximum de l'environnement. Nous estimons qu'il ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact au sens réglementaire car nous le réalisons depuis le début en intégrant le souci de minimiser l'impact sur l'environnement. Nous avons la volonté que ce projet d'Eco-Rieu soit une vitrine écologique dans plusieurs domaines, aménagement paysager, intégration, construction, traitement des eaux...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe n° 7 : zone de défrichement. Annexe n° 8 : Délibération du Conseil Municipal. Annexe n° 9 : Arrêté relatif au PPRI, - Information sur les risques majeurs - Attestation mairie de gagnières - Plan de la zone PPRI Annexe n° 10 : document phyto-épuration.	Annexe n° 11 : Plans de coupes Annexe n° 12 : cadastre, PLU e. Annexe n° 13 : notice.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montpellier

le,

03/10/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess